
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAoui, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Marché - Prestations graphiques pour les supports de communication - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers et du centre communal d'action sociale - Appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande - Autorisation de signature

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures et services » composée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 17 mars 2025, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application du Code de la commande publique, pour répondre à l'ensemble des besoins relatifs aux prestations graphiques pour les supports de communication.

Ce marché est un accord-cadre sans minimum et avec un maximum, conclu avec 3 opérateurs économiques s'exécutant via l'émission de bons de commande pour une durée d'un an, reconductible 3 fois par période d'un an, soit une durée totale de **marché de quatre ans.**

Les 3 titulaires se verront attribuer les bons de commande de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du centre communal d'action sociale dans les conditions suivantes :

- Le candidat classé n°1 se verra attribuer au minimum 9 bons de commande par période d'exécution
- Le candidat classé n°2 se verra attribuer au minimum 6 bons de commande par période d'exécution
- Le candidat classé n°3 se verra attribuer au minimum 3 bons de commande par période d'exécution.

La remise des offres a eu lieu le 15 avril 2025 à 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du groupement en date du 1^{er} septembre 2025, il a été décidé d'attribuer le marché aux opérateurs suivants :

- **1^{er} attributaire : A4 Editions sis 49000 ANGERS**
- **2^e attributaire : Créative Corner sis 49100 ANGERS**
- **3^e attributaire : Mediapilote sis 49100 ANGERS**

Après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- autorise le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier le marché attribué par la commission d'appel d'offres du 1^{er} septembre 2025 ainsi que tous les actes d'exécution pour le compte du centre communal d'action sociale selon l'application des dispositions de la convention de groupement.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

